



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.012
portant sur

**L'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour la
rénovation et l'aménagement du bâtiment Guy Durand de la ville
d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché en procédure adaptée est passé avec la société V+C Architecture pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'aménagement du bâtiment Guy Durand de la ville d'Ingré pour un montant de 36 000.00 € HT soit 43 200.00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **20 JAN. 2021**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **20 JAN. 2021**

Publié ou notifié-le : **20 JAN. 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer**DC-21-012**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-01-20T11-05-41.00 (MI227884993)**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20210120-DC-21-012-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Attribution du marché public de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'aménagement du bâtiment Guy Durand de la ville d'Ingré**Date de décision :** 20/01/2021**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.7. Dossier de passation de marché(s) signé(s) par l'exécutif ou son délégué auquel sont jointes les pièces de procédure :

1.1.7.2. qui est dispensé des obligations de publicité légale mais soumis à une obligation de transmission au contrôle de légalité.

Acte : [DC.21.012 - Attribution MOE salle Guy Durand.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/01/21 à 11:05

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Transmis**

Date 20/01/21 à 11:05

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)**Accusé de réception**

Date 20/01/21 à 11:10